



## Inventaire préalable des biotopes – Commune de Gruyères

Descriptif	<p>La Loi fribourgeoise sur la protection de la nature et du paysage, LPNat, ainsi que son règlement d'exécution imposent aux communes d'établir un inventaire des biotopes dignes d'être protégés. Cet inventaire tient compte des inventaires préexistants (nationaux et cantonaux). Il joue un rôle complémentaire à ces derniers en proposant des éléments d'importance locale.</p> <p>Afin de réaliser cet inventaire, le mandat s'est déroulé en 4 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. <u>Prospection préalable</u> : sur la base des inventaires existants, des images aériennes, des connaissances des membres de la CAT et du personnel du Parc naturel, des zones-cibles ont été identifiées pour la recherche approfondie de biotopes sur le terrain.</li><li>2. <u>Travail sur le terrain</u> : à la suite d'une séance de lancement, différents groupes se sont formés et ont arpenté le territoire communal afin d'y relever arbres remarquables, vergers, haies et biotopes dignes de protection, ceci à l'aide d'un outil de saisie informatique et selon des critères préalablement définis.</li><li>3. <u>Rédaction et montage du dossier</u> : sur la base de ces relevés de terrain, des fiches d'identification des biotopes d'importance locale et des boisements hors-forêt ont été établies.</li><li>4. <u>Décision communale</u> : l'ensemble du dossier (fiches, plan, explicatif) a été présenté au Conseil communal qui s'est prononcé sur les éléments à mettre sous protection dans le cadre de son PAL.</li></ol>
Maître d'ouvrage	Commune de Gruyères
Etat	Inventaire réalisé été 2020
Collaborations	Parc naturel régional Gruyère Pays d'Enhaut et Commission d'Aménagement de la Commune de Gruyères

<b>Type de biotope</b>	<b>Importance</b>	
Arbre	Locale	
<b>Commune</b>	<b>Secteur</b>	
Gruyères		
<b>Numéro</b>	<b>Coordonnées</b>	
AR33	2°57'2"430E, 1°15'9"021N	
<b>Essence</b>		
tilleul		
<b>Mis sous protection au PAL</b>		
Oui		
<b>Critères pour la mise sous protection</b>		
chapelle		
<b>Remarques</b>		

----- établi en été 2020 -----

Fiche d'identification des arbres



Localisation des biotopes